

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON

CANTON DE SAINT VIT

COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT

EXTRAIT  
*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de janvier

L'an deux mille vingt le vingt janvier à 20 h 30

**Date de convocation :**

14 janvier 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Date d'affichage :**

24 janvier 2020

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Chantal VAN AVERMAET, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Jean-Louis MONTRICHARD, Viviane GAUDEL, Martine COMPANT, Jean-Pierre LAFORGE, Catherine PISTOLET, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Stéphane PRETRE.

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
25

N° : 2

**Objet de la délibération :**

Avenant de projet n° 2 à la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville – Opération de Revitalisation de Territoire de Besançon

**Procurations :**

Océane COURTOIS à Thierry COURTOIS  
Daniel GIRARD à Jean-Luc REMOND  
Alain OLIEL à Pascal ROUTHIER

**Absents :**

Rose-Marie BAUD, Oumar N'DIAYE, Nadia DURAND, Matthieu SALGUES, Réjane SIZINE, Karine DUMETIER, Franck MAUREL.

Résultat du vote

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 18 décembre 2019. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose :

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'Etat, la ville de Besançon, la CUGBM et toute personne publique ou privée susceptible d'apporter un soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Sur proposition de l'Etat, par extension à l'ORT de Besançon, la commune de Saint-Vit envisage d'intégrer ce programme qui s'inscrit dans un projet complémentaire à celui de Besançon, multithématique et transversal, devant être au service du renforcement du centre bourg.

Les objectifs stratégiques :

- a. Renforcement du cœur par des actions d'aménagement et un agrandissement du périmètre ("Champs Perret", "les Jardins"),
- b. Renforcement du commerce de centre-ville et des bâtiments culturels,
- c. Réorganisation du secteur de la gare favorisant la multimodalité et augmentant le stationnement,
- d. Préservation du patrimoine bâti et végétal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Adopte le projet
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2

*Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212505275-20200120-20200120-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

